

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(98)/ST/86

20 mai 1998

(98-2091)

CONFERENCE MINISTERIELLE
Deuxième session
Genève, 18 et 20 mai 1998

Original: anglais

REPUBLIQUE TCHEQUE

Déclaration distribuée par S.E. M. Karel Kühnl,
Ministre de l'industrie et du commerce

La République tchèque tient à remercier les autorités de la Confédération suisse et de la République et Canton de Genève d'accueillir la deuxième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du Commerce. Il est important que cette Conférence se tienne à Genève, siège de l'organisation incarnant le système commercial multilatéral, l'année où est commémoré le cinquantième anniversaire de la création du GATT.

Il s'est avéré dès le début que le système commercial multilatéral, représenté à l'origine par le GATT, a permis d'intensifier la

échelle mondiale. Il a fourni un cadre juridique fondamental pour le commerce des marchandises et, récemment, pour le commerce des services et la protection des droits de propriété intellectuelle. La commémoration de son cinquantième anniversaire est l'occasion pour les Membres de l'OMC de renouveler leur foi en la libéralisation du commerce mondial et d'envoyer un message politique fort par lequel ils réaffirment leur attachement à un système commercial fondé sur des règles.

Depuis toujours, la République tchèque est favorable à un système commercial multilatéral ouvert et participe activement à son développement. Pour nous, être Membre de l'OMC a de grandes conséquences. Notre participation à l'OMC a été de plus en plus étroitement liée à la transformation substantielle de notre économie planifiée en une économie de marché. Pendant tout le processus de transition, la libéralisation du commerce a joué un rôle crucial en contribuant à la stabilisation macro-économique, en encourageant les ajustements structurels nécessaires, en favorisant une répartition plus efficace des ressources et en donnant aux entreprises et aux consommateurs une plus grande marge de manoeuvre.

Parallèlement à notre participation aux activités de l'OMC, nous attachons la plus haute importance à l'adhésion à l'OMC.

Les Membres de l'OMC sont venus à Genève pour faire le point sur la mise en oeuvre du programme de travail et déterminer les activités futures de l'OMC. Sur cette base, ils devraient établir un processus de préparation qui leur permettrait, lors de la troisième Conférence ministérielle en 1999, de prendre des décisions importantes à propos des futures négociations à mener dans le cadre de l'OMC.

De l'avis de la République tchèque, les Membres de l'OMC ont réussi à mettre en oeuvre les Accords et Décisions du Cycle d'Uruguay et les résultats de la première Conférence ministérielle à Singapour, même si de nouvelles améliorations peuvent encore être apportées. Si tous les Membres de l'OMC respectent leurs engagements et les mettent pleinement en oeuvre dans les délais prévus, la crédibilité du système commercial multilatéral s'en trouvera renforcée. Il est certain qu'une mise

CONFÉRENCE
MINISTÉRIELLE

en oeuvre harmonieuse incite davantage les gouvernements à contracter de nouvelles obligations. Le recours au système de règlement des différends, qui s'est révélé tout à fait viable, a lui aussi contribué à la pleine mise en oeuvre des Accords de l'OMC.

Depuis la Conférence ministérielle de Singapour, l'OMC a continué d'oeuvrer en faveur de la libéralisation du commerce en menant à bien, dans les délais prévus, les négociations sur les produits des technologies de l'information, sur les services de télécommunication de base et sur les services financiers. Les accords complets et pertinents qui ont été conclus dans ces secteurs importants, et dont la République tchèque est signataire, permettent à l'OMC d'aborder avec confiance le XXI^e siècle. Dans le même temps, ils ont confirmé que l'OMC était un cadre de négociation efficace. En ce qui concerne l

libéralisation du commerce doit être aussi transparente que possible et le public doit pouvoir y participer au maximum. Il faudrait que les gouvernements expliquent à leurs citoyens qu'un régime de commerce ouvert est fondamental pour la croissance et la création d'emplois. Nous devons nous montrer déterminés à résister à toute tentative injustifiée de protectionnisme car ce dernier n'est pas la réponse aux préoccupations concernant les effets négatifs que pourrait avoir un accroissement des flux commerciaux sur les marchés du travail.

Le programme doit également être réaliste et ne pas englober trop de questions n'entrant pas dans le cadre des objectifs